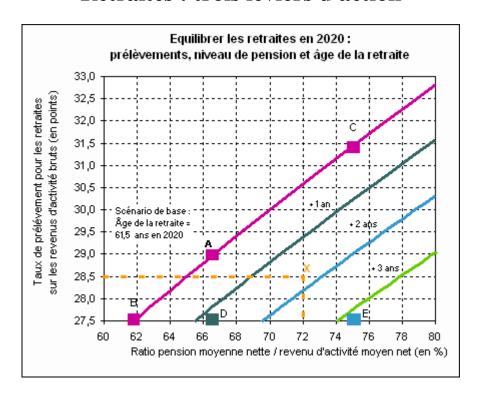
Retraites: trois leviers d'action



Lire le graphique

Ce graphique est un abaque permettant de visualiser différentes possibilités pour atteindre l'équilibre financier du système des retraites en France d'ici 2020. Il résume la diversité des choix politiques possibles.

Pour atteindre l'équilibre, on peut en effet agir sur un ou plusieurs des leviers suivants : le niveau des retraites par rapport aux salaires (en abscisses) ; le niveau de prélèvement (en ordonnées) ; l'âge de la retraite (lignes obliques). Sur ce graphique, n'importe quel point représente une situation d'équilibre en 2020. Si l'on choisit deux critères, le troisième est imposé par les deux premiers. Par exemple, le point d'équilibre X correspond à un taux de cotisation de 28,5 % (+ 1 point de pourcentage par rapport au taux de 2003) et un niveau des retraites correspondant à 72 % des salaires (- 3 points par rapport au ratio de 2003) : l'équilibre implique alors un âge de la retraite supérieur de 1,75 an à celui du scénario de base, qui inclut déjà un recul de l'âge effectif de la retraite (61,5 ans en 2020) par rapport à la situation observée en 2003 (60,9 ans).

Hausse des prélèvements, baisse des pensions ou hausse de l'âge de la retraite

Le point A indique le scénario de base du Conseil d'orientation des retraites fondé sur les nouvelles règles posées en 2003, les évolutions démographiques et des hypothèses économiques spécifiques. Il prévoit, pour atteindre l'équilibre en 2020, une augmentation de l'âge effectif de la retraite jusqu'à 61,5 ans, ainsi qu'une diminution du ratio

pensions/salaires à 67 % et une hausse des prélèvements de 1,5 point. Sans modifier davantage l'âge de la retraite, la droite BC résume les arbitrages possibles entre hausse des prélèvements et baisse du ratio pensions/salaires. Une hausse de l'âge de retraite conduit à d'autres scénarios. Une hausse supplémentaire de trois ans est nécessaire pour maintenir inchangés les autres paramètres. Le point E décrit ainsi un ratio pensions/salaires constant à 75 %, un taux de prélèvement constant à 27,5 points et un âge effectif de la retraite de 64,5 ans en 2020 pour maintenir l'équilibre. Toutes les solutions intermédiaires sont possibles (points X ou D par exemple).

Les sources

Ce graphique provient du quatrième rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), publié en janvier 2007 (http://www.cor-retraites.fr/article302.html).